

AGENCIA MONETARIA DA  
AFRICA DO OESTE

WEST AFRICAN  
MONETARY AGENCY



AGENCE MONETAIRE DE  
L'AFRIQUE DE L'OUEST

---

**TERMES DE RÉFÉRENCE  
POUR UN CONSULTANT EXTERNE INDÉPENDANT  
CHARGÉ  
D'ÉVALUER LES OFFRES POUR L'HÉBERGEMENT DES COMPOSANTES  
DE L'INFRASTRUCTURE DU SYSTÈME DE PAIEMENT ET DE  
RÈGLEMENT DE LA CEDEAO**

---

Mai 2026

## I - CONTEXTE

La mise en place du Système de paiement et de règlement de la CEDEAO (EPSS) constitue l'une des principales activités phares régionales inscrites dans la Feuille de route révisée pour la mise en œuvre du Programme de monnaie unique de la CEDEAO. L'EPSS joue un rôle central dans le renforcement de l'intégration financière régionale et dans la garantie de paiements transfrontaliers fluides, sûrs et efficaces au sein de la Communauté. L'infrastructure de l'EPSS comprend trois (3) composantes : le Système de règlement brut en temps réel (RBTR), le Système de paiement instantané (SPI) et le site de secours. Ces composantes doivent être hébergées et exploitées par les États membres ainsi que par les institutions régionales compétentes.

L'Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (AMAO), en collaboration avec la Commission de la CEDEAO et les Banques Centrales des États membres, a été mandatée par la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO, lors de sa 58<sup>e</sup> session ordinaire tenue virtuellement le 23 janvier 2021, pour accélérer l'interconnexion des systèmes de paiement. Ce mandat comprend également l'assurance de la pleine opérationnalisation de l'infrastructure de l'EPSS, conformément à la vision régionale visant à établir une Banque centrale unique et à introduire une monnaie unique dans l'espace CEDEAO.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet EPSS, l'AMAO travaille en étroite collaboration avec plusieurs comités, notamment les Comités Technologie et Règles/Opérations (TRO), afin de conduire le déploiement de l'infrastructure de l'EPSS. Dans ce contexte, un ensemble exhaustif de critères d'évaluation pour l'hébergement des différentes composantes de l'infrastructure a été élaboré, puis adopté par le Comité des Gouverneurs (CdG) lors de sa 61<sup>e</sup> session ordinaire tenue en février 2023. Un guide détaillé a été élaboré afin de définir et préciser les critères retenus et d'établir la méthodologie d'évaluation. Ces lignes directrices ont été entérinées par les Comités TRO, établissant ainsi un cadre structuré, harmonisé et cohérent à l'intention des États membres et des institutions appelés à assurer l'hébergement des composantes de l'EPSS.

En janvier 2024, l'AMAO a lancé un appel à manifestation d'intérêt (AMI) invitant les États membres à accueillir les différentes composantes de l'infrastructure de l'EPSS. À la date d'avril 2024, trois (3) Banques Centrales des États membres de la CEDEAO, à savoir *la Banque du Ghana (BoG), la Banque Centrale du Nigéria (CBN) et la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)*, *avaient officiellement manifesté leur intérêt*. Par ailleurs, trois (3) sociétés nationales/régionales de commutation (switching) de la région CEDEAO, *notamment le Groupement Interbancaire Monétaire de l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (GIM-UEMOA), Ghana Interbank Payment and Settlement Systems Limited (GhIPSS) et Nigeria Inter-Bank Settlement System Plc (NIBSS)*, ont également exprimé leur intérêt pour assurer l'hébergement des composantes de l'infrastructure.

En mai 2024, un comité d'évaluation, constitué en tant que sous-comité des Comités TRO, a été mis en place afin d'examiner les offres soumises en réponse à l'appel à manifestation d'intérêt et de conseiller le CdG sur les résultats. Le Comité d'évaluation a mené l'exercice avec succès ; toutefois, le processus d'évaluation a finalement été jugé non satisfaisant en raison du degré de subjectivité constaté lors de la notation. En conséquence, lors de sa 67<sup>e</sup> session ordinaire tenue à Monrovia le 12 février 2026, le CdG a mandaté l'AMAO pour recruter un consultant externe indépendant. Celui-ci collaborera étroitement avec les Comités TRO afin de procéder à une évaluation indépendante et objective de l'ensemble des offres exempte de tout parti pris. Le rapport sera soumis aux Comités TRO pour information, puis transmis au CdG pour décision.

À cet effet, l'AMAO souhaite identifier un consultant externe indépendant qualifié, qui collaborera avec une équipe d'experts de l'AMAO et des Comités TRO afin de finaliser l'évaluation des offres soumises par certaines banques centrales et sociétés nationales de commutation de la CEDEAO. L'objectif de cette mission est d'assurer un processus impartial de détermination de la banque centrale et de la société nationale de commutation les mieux qualifiées pour assurer l'hébergement des composantes régionales respectives RBTR et SPI de l'infrastructure de l'EPSS, conformément aux critères techniques et aux exigences de gouvernance établis dans le cadre du projet.

## **II – OBJECTIF DU PROJET EPSS**

Le projet EPSS vise à identifier la banque centrale et la société nationale de commutation disposant de la capacité technique, de la préparation opérationnelle et de la robustesse institutionnelle nécessaires pour accueillir le RBTR régional et le SPI régional. Ce processus de sélection constitue une étape clé pour la mise en œuvre effective et l'opérationnalisation de l'infrastructure de l'EPSS, essentielle pour approfondir l'intégration financière régionale et faire progresser le Programme de monnaie unique de la CEDEAO.

## **III – APERÇU DU RÔLE DU CONSULTANT INDIVIDUEL**

Le consultant recevra l'ensemble des offres ainsi que la documentation justificative soumise à l'Agence dans le cadre du projet EPSS. Il sera chargé de procéder à une évaluation approfondie et impartiale des offres, en examinant avec diligence l'ensemble des documents transmis par les banques centrales et les sociétés nationales de commutation candidates. En plus de l'évaluation des offres, le consultant devra effectuer des visites d'évaluation sur site dans chacun des trois États membres concernés, afin de vérifier l'exactitude et l'authenticité des informations fournies dans les documents de candidature et de s'assurer que l'évaluation est menée avec la plus grande objectivité, transparence et fondée sur des preuves.

Tout au long de la mission, le consultant travaillera avec l'équipe de l'AMAO chargée du projet EPSS et collaborera également avec les Comités Technologie et Règles/Opérations (TRO), qui fournira une assistance au consultant dans la conduite des missions d'évaluation sur site dans les États membres concernés, en vue d'assurer l'indépendance et la neutralité du consultant ainsi que la transparence et l'équité du processus.

Le coût total de l'exercice d'évaluation est estimé à quarante mille dollars Américain (US\$40,000).

### **3.1. Portée détaillée de la mission du consultant**

Le consultant sera chargé de réaliser les activités principales suivantes dans le cadre d'une évaluation des offres pour l'hébergement de l'infrastructure EPSS :

#### **A. Réception des offres soumises**

Collecter et organiser l'ensemble des offres et de la documentation justificative préalablement soumises par les banques centrales et les sociétés nationales de commutation. Tous les documents doivent être compilés et classés dans leurs dossiers respectifs afin de constituer un référentiel complet et structuré pour le processus d'évaluation.

#### **B. Évaluation des offres**

Effectuer un examen indépendant, impartial et approfondi de tous les documents de candidature soumis par les postulants. Le consultant doit veiller à ce que l'évaluation soit réalisée de manière objective et que les notes soient attribuées strictement conformément aux critères et lignes directrices d'évaluation approuvés, garantissant la transparence, l'équité et une pleine conformité aux exigences techniques du projet.

#### **C. Réalisation de visites sur site**

Afin de valider l'exactitude et l'authenticité des informations présentées dans les documents de candidature, le consultant effectuera des visites d'évaluation de cinq jours par site, couvrant chacun des trois États membres dont les institutions ont soumis des offres. Ces visites visent à fournir une vérification fondée sur des preuves et à éliminer toute subjectivité dans le processus d'évaluation.

#### **D. Gestion des bailleurs de fonds et parties prenantes**

Le consultant travaillera en étroite collaboration avec les principaux acteurs afin d'assurer une coordination efficace, un flux d'informations optimal et une harmonisation tout au long de l'exercice d'évaluation. Les principaux interlocuteurs incluront le Secrétariat du projet de l'AMAO, chargé de coordonner les réunions, les calendriers et les interactions avec les parties prenantes clés, ainsi que les Comités TRO, qui apportera l'assistance dans la conduite de ses visites sur site dans les États membres.

Le consultant sera tenu de :

- participer activement à toutes les réunions pertinentes des Comités TRO, du Comité de pilotage et des réunions de coordination avec les partenaires organisées pendant la période de la mission ;
- préparer et présenter des rapports périodiques sur l'avancement, les défis et les conclusions préliminaires, selon les standards internationaux en la matière ; et

- consigner et conserver les procès-verbaux des réunions, en enregistrant les décisions clés, les recommandations et les points d'action afin d'assurer une documentation adéquate et la traçabilité.

Ces interactions sont essentielles pour maintenir la transparence, garantir une compréhension partagée et favoriser l'appropriation des résultats par les parties prenantes.

#### **E. Travail administratif**

Le consultant est tenu d'accomplir toutes les tâches administratives et logistiques nécessaires au bon déroulement de la mission. Cela comprendra :

- travailler avec l'AMAO pour préparer un plan de travail détaillé pour l'exercice d'évaluation, précisant les échéances, les livrables et les jalons clés ;
- concevoir et coordonner tous les aspects logistiques des visites d'évaluation sur site dans les trois États membres, y compris la planification des réunions, l'organisation des déplacements et la liaison avec les institutions concernées ;
- préparer des rapports complets d'évaluation sur site à l'issue de chaque mission, documentant les observations, les résultats et les preuves recueillies ; et
- compiler le rapport final d'évaluation, consolidant les résultats de l'examen des documents, des évaluations sur site et de la notation conformément aux lignes directrices approuvées.

Cette composante administrative garantit que l'exercice est mené de manière efficace, systématique et en pleine conformité avec les procédures de l'AMAO.

#### **F. Recommandations à l'AMAO pour l'acceptation finale et la clôture du projet**

Le consultant devra soumettre un rapport complet d'achèvement de l'évaluation, comprenant un résumé clair de la méthodologie et de l'approche adoptées dans le cadre du processus d'évaluation, les résultats de la notation, ainsi que l'ensemble des éléments probants recueillis lors des visites sur site.

#### **3.2. Responsabilité de l'AMAO dans le processus**

Parallèlement, l'Unité d'audit interne de l'AMAO, en collaboration avec le personnel concerné du Département de l'Intégration Financière de l'AMAO, s'assureront, en amont, que le consultant a une compréhension claire et partagée de l'importance et de l'étendue de sa mission.

### **IV. LIVRABLES ET RÉSULTATS ATTENDUS**

#### **A. Livrables attendus**

Le consultant sera tenu de produire les principaux livrables suivants :

##### **1. Rapport d'évaluation détaillé**

Un rapport complet présentant :

- les notes attribuées à chaque soumissionnaire conformément aux critères et lignes directrices d'évaluation approuvés ;
- une justification claire pour chaque note, étayée par des preuves issues de l'examen des documents et de la vérification sur site ;
- des analyses distinctes et des tableaux de notation pour chacune des deux composantes de l'infrastructure EPSS :
  - Système régional de règlement brut en temps réel (RBTR) ; et
  - Système régional de paiement instantané (SPI).

Ce rapport doit refléter un processus d'évaluation objectif, impartial et transparent et fondé sur des preuves.

## ***2. Rapport d'évaluation consolidé***

Un rapport consolidé synthétisé et facile à utiliser résumant :

- les résultats globaux du processus d'évaluation ;
- les principales observations et conclusions ;
- des recommandations sur les soumissionnaires les mieux adaptées pour héberger le RBTR et le SPI régionaux ;
- tout problème, risque ou contrainte identifié lors de l'évaluation ;
- un résumé exécutif présentant la méthodologie, les constatations et conclusions du consultant.

Ce rapport sera transmis au CdG par l'intermédiaire des Comités TRO.

## **B. Résultats attendus**

L'achèvement réussi de la mission devrait permettre l'exécution en temps utile et de manière efficace du processus d'évaluation, en veillant à ce que :

- l'évaluation des offres pour l'hébergement du RBTR et du SPI régionaux soit réalisée de manière objective, transparente et en pleine conformité avec les critères et lignes directrices approuvés ;
- l'exercice d'évaluation produise des résultats crédibles, fondés sur des preuves, pouvant être validés par les Comités TRO et soumis en toute confiance au CdG ;
- tous les livrables – y compris le rapport d'évaluation détaillé, le rapport consolidé et la documentation des visites sur site – soient soumis dans les délais convenus et répondent aux normes de qualité requises ;
- l'engagement des parties prenantes soit bien coordonné, assurant une collaboration fluide entre le consultant, l'AMAQ, les Comités TRO et les autres partenaires concernés.

## V. DURÉE DE LA MISSION

L'exercice d'évaluation devrait être achevé dans un délai de 30 jours à compter de la signature du contrat. À la conclusion de la mission, le consultant externe indépendant soumettra les résultats complets de l'évaluation à l'AMAO, qui les transmettra ensuite aux Banques Centrales des Etats membres de la CEDEAO. Le consultant sera également tenu de présenter les résultats directement au Comité Technique conjoint de l'AMAO et la Commission de la CEDEAO ainsi qu'au Comité des Gouverneurs lors des réunions statutaires mi-annuelles 2026.

## VI. CALENDRIER INDICATIF DE RÉALISATION DES TRAVAUX

No	Activités	Délai de mise en œuvre
1	Appel à manifestation d'intérêt	28/05/2026 au 17/06/2026
2	Ouverture et évaluation des offres	18/06/2026 au 24/06/2026
3	Présentation des résultats de l'appel à manifestation d'intérêt et du contrat aux Comités TRO	29/06/2026
4	Négociation du contrat avec le consultant et attribution du contrat	29/06/2026 au 03/07/2026
5	Visites d'évaluation sur sites	06/07/2026 au 24/07/2026
6	Elaboration du rapport final	24/07/2026 au 27/07/2026
7	Dépôt du rapport à l'AMAO et transmission aux Banques Centrales	28/07/2026
8	Présentation des résultats au Comité Technique conjoint de l'AMAO et la Commission de la CEDEAO ainsi qu'au Comité des Gouverneurs lors des prochaines réunions statutaires mi-annuelles	Août 2026

## VII. PRINCIPALES PARTIES PRENANTES DU PROJET

Le projet EPSS implique un ensemble large et diversifié de parties prenantes au sein de l'écosystème financier de la CEDEAO. Il s'agit notamment des banques centrales des États

membres de la CEDEAO, des sociétés de commutation dans les États membres, des banques et prestataires de services de paiement (PSP), des bourses, des déposants centraux de titres, des contreparties centrales et des opérateurs de marchés de capitaux, des commissions des valeurs mobilières et autorités des marchés financiers (SECs) des États membres de l'AMAO, de l'UMOA, de la Commission de la CEDEAO, des citoyens de la CEDEAO ainsi que des bailleurs de fonds identifiés dans le cadre de la mise en œuvre du projet EPSS.

## VIII. QUALIFICATIONS ET EXPÉRIENCE

Pour mener à bien cette mission, l'AMAO a l'intention de recourir aux services d'un consultant externe indépendant présentant les compétences et qualifications souhaitables suivantes.

### A. Qualifications essentielles

1. Connaissance technique approfondie des infrastructures de systèmes de paiement, y compris la compréhension des risques inhérents et des mesures d'atténuation appropriées, en particulier dans le contexte des systèmes de paiement régionaux.
2. Solide connaissance des caractéristiques des systèmes de paiement régionaux, y compris les mécanismes de paiement transfrontaliers, ainsi que des lois, réglementations et disciplines connexes aux systèmes de paiement.
3. Expérience dans la mise en œuvre d'infrastructures bancaires et de systèmes de paiement, avec un minimum de dix (10) ans d'expérience professionnelle pertinente, incluant :
  - l'établissement de normes communes ;
  - l'application et l'interprétation des lois et réglementations relatives aux systèmes de paiement ;
  - la mise en œuvre ou l'évaluation de plateformes de systèmes de paiement à grande échelle.
4. Familiarité avec les processus internationaux d'appels d'offres (RFP), avec une expérience préalable dans l'application d'au moins deux cadres internationaux reconnus pour l'évaluation des offres et la gestion de contrats de systèmes de paiement à grande échelle.
5. Qualification académique minimale : un diplôme de Master dans l'une des sciences sociales, l'informatique, l'administration des affaires, la finance, l'économie ou dans un domaine connexe, délivré par une institution reconnue et accréditée.
6. Exigences en matière de nationalité et d'impartialité.

Le consultant ne doit pas :

- être citoyen d'un État membre de la CEDEAO ;
- résider dans un État membre de la CEDEAO ;

- être un professionnel connaissant ou ayant des liens institutionnels avec un État membre de la CEDEAO.

Cela vise à garantir la neutralité, l'impartialité et l'objectivité lors de l'exercice d'évaluation.

#### B. Qualifications souhaitables

1. Une expérience professionnelle au sein d'un système national de paiement de la CEDEAO est souhaitable et constituerait un atout important, en particulier dans le domaine des systèmes de paiement transfrontaliers régionaux.
2. Au moins dix (10) ans d'expérience en tant que consultant dans le domaine des paiements transfrontaliers régionaux ou de la mise en place de systèmes de paiement.
3. Expérience préalable au sein de blocs régionaux similaires, tels que :
  - Communauté d'Afrique de l'Est (CAE / EAC) ;
  - Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) ;
  - Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) ;
  - CEDEAO.
4. Une expérience dans l'harmonisation ou l'évaluation de systèmes de paiement transfrontaliers dans de tels contextes constitue un avantage important.
  - Bonne compréhension du paysage financier de la CEDEAO, y compris les caractéristiques uniques, les structures de marché et les spécificités économiques des États membres.
  - La maîtrise des langues officielles de la CEDEAO (anglais, français et/ou portugais) est souhaitable.

### IX. CRITÈRES DE SÉLECTION

N°	Critères de sélection	Pondération
1	<b>Qualifications générales et adéquation pour la mission à accomplir</b>	30
1.1	<b>Qualification académique minimale</b> <i>Master dans un domaine pertinent (Sciences sociales, Informatique, Administration des affaires, Finance, Economie, ou dans un domaine connexe, délivré par une institution reconnue et accréditée.).</i>	10
1.2	<b>Connaissance technique approfondie</b> <i>Maîtrise des infrastructures de systèmes de paiement, risques inhérents, mesures d'atténuation, en particulier dans le contexte régional.</i>	15
1.3	<b>Bonne connaissance des caractéristiques régionales</b> <i>Systèmes de paiement régionaux, mécanismes de paiement transfrontaliers, lois, réglementations et disciplines connexes.</i>	5
2	<b>Expérience dans la mission spécifique conformément aux</b>	50

N°	Critères de sélection	Pondération
	<b>termes de référence</b>	
2.1	<b>Expérience professionnelle requise</b> : Minimum dix (10) ans d'expérience professionnelle pertinente, incluant <i>établissement de normes communes, application/Interprétation des lois/réglementations relatives aux systèmes de paiement, mise en œuvre ou évaluation de plateformes de systèmes de paiement à grande échelle.</i>	30
2.2	<b>Familiarité avec les processus internationaux d'appel d'offres (RFP)</b> : <i>Expérience dans l'application d'au moins deux cadres internationaux reconnus pour l'évaluation des offres et la gestion de contrats de systèmes de paiement à grande échelle.</i>	10
2.3	<b>Expérience souhaitable en consultance et dans des blocs régionaux similaires</b> :  <i>Expérience en consulting (plus de 10 ans) dans les paiements transfrontaliers régionaux ou la mise en place de systèmes de paiement.</i>  <i>Expérience dans des blocs régionaux similaires (CAE, SADC, COMESA, CEDEAO) ou dans l'harmonisation/évaluation de systèmes de paiement transfrontaliers.</i>	10  5  5
3	<b>Connaissance de la région</b>  <b>Bonne compréhension du paysage financier de la CEDEAO</b> : Caractéristiques, structures de marché et spécificités économiques uniques des États membres.  <b>Expérience souhaitable au sein d'un Système national de paiement de la CEDEAO (souhaitable)</b> : Expérience professionnelle au sein d'un système national de paiement de la CEDEAO, en particulier dans le domaine des systèmes de paiement transfrontaliers régionaux.	10  5  5
4	<b>Maîtrise des langues</b>  <i>Maîtrise des langues officielles de la CEDEAO : Maîtrise de l'anglais, du français et/ou du portugais (souhaitable).</i>	10
<b>Total</b>		<b>100</b>

## X. SOUMISSION

Compte tenu du délai limité avant la prochaine réunion statutaire, les consultants intéressés et qualifiés sont invités à soumettre leur manifestation d'intérêt (EOI) au plus tard le 17 juin

2026. Les soumissions peuvent être effectuées par courriel ou livrées à l'adresse indiquée ci-dessous.

Toutes les soumissions doivent clairement porter la référence :  
ECOWAS/WAMA/IC/2026/02 – Services d'un consultant externe indépendant pour évaluer les offres visant l'hébergement des composantes de l'infrastructure EPSS.

Responsable de projet : Hon. Boima S. KAMARA  
Directeur Général de l'AMAO

Courriel et adresse : [talent@amao-wama.org](mailto:talent@amao-wama.org)

West African Monetary Agency  
1k Scan Drive, Off Spur Road  
PMB 218 Freetown – Sierra Leone